

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 30 OCTOBRE 2015
COMPTE RENDU**

PRÉSENTS : Pascal PONCET - Madeleine VEILLAS - Bernard MEIER - Emmanuelle BARLERIN - Daniel CHALOT - Michel COMPAGNAT - Jean Paul ROYER - Colette MELON - Dominique VIETTI - Nicolas OSSEDAT - Nathalie OSSEDAT - Michael DAUSSY - Jean Michel BRISSAY-CHATRE - Uriel GONARD

ABSENTE EXCUSEE : Clare VERNIN (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

1/ INTERCOMMUNALITE / LOI NOTRE

Monsieur le Maire explique qu'il convient de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) transmis par le Préfet de la Loire et présenté par celui-ci à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) réunie le 09 octobre dernier (voir précédent compte rendu).

Pour ce qui concerne la communauté de communes du Pays d'Urfé il est proposé :

Une Fusion de la Communauté Roannais Agglomération et des Communautés de Communes du Pays d'Urfé, des Val d'Aix et Isable et du Pays entre Loire et Rhône.

Le Maire indique qu'une contre proposition est portée par un certain nombre d'élus de 4 intercommunalités consistant à fusionner :

- la communauté de communes du Pays d' Urfé
- la communauté de communes du Val d'Aix (St Germain Laval)
- la communauté de communes de Balbigny
- la communauté de communes du Pays entre Loire et Rhône (St Symphorien de Lay/ COPLER)

La position de la commune de St Just- en- Chevalet est connue depuis longtemps .

Aussi et à l' unanimité il est décidé d'approuver l'intégration de la commune de St- Just- en- Chevalet au sein de Roannais agglomération et de ne pas militer pour la contre proposition ceci pour les principales raisons rappelées ci-dessous :

- nous faisons historiquement partie du pays roannais
- notre sous- préfecture est Roanne
- notre circonscription est celle de Roanne
- le canton s'étend désormais de ce côté du département
- nous appartenons au schéma de cohérence territoriale du roannais et sommes même classés de rang 3 au sein de ce schéma stratégique et d'importance quant à l'avenir de notre commune .
- les élèves de nos collèges rejoignent majoritairement les établissements du roannais après la 3^{ème}
- nous avons travaillé et travaillerons avec l'hôpital de Roanne notamment au niveau de l'EHPAD
- les malades sont très souvent orientés vers les établissements du roannais (cliniques, hôpital)
- notre milieu associatif évolue souvent dans le roannais
- la presse que nous lisons est la presse roannaise

- beaucoup de structures ont à faire avec le roannais : Site de proximité , pompiers volontaires , syndicat d'initiative ...
- les services avec lesquels nous travaillons sont à Roanne : SYEPAR , DDT , ...
- une commune centre comme la notre a besoin de services rôdés, en place et efficaces Nous sommes aujourd'hui relativement isolés depuis la disparition des services de l'état et nos équipements demandent de la technicité et des moyens que Roannais Agglomération est en mesure d'apporter : station d'épuration de 2850 eq/ habt , piscine , gymnase ...
- urbanisme : il nous faudra disposer de personnes compétentes en matière d'urbanisme maîtrisant parfaitement les orientations du SCOT du roannais. Nous réalisons en effet de nombreuses instructions tout au long de l'année avec l'aide précieuse, pour l'instant, de la DDT .(périmètre ABF...) Là encore Roannais Agglomération est une solution .
- notre bassin de vie est clairement le roannais et la commune se sent plus concernée par ce territoire que par celui du contre projet.

D'autres arguments pourraient encore être avancés.

2/MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE COMMUNES OU AVEC L'INTERCOMMUNALITE

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport de mutualisation établi par la CCPU sur demande des services de l'état, après concertation avec les communes membres.

Il souhaite cependant que soit rajouté un volet concernant les assurances afin d'organiser un groupement de commande sur ce thème pour bénéficier d'un contrat et d'un tarif plus avantageux issu d'une consultation collective (11 communes)

3/BILAN PISCINE- SNACK- CAMPING

Madeleine VEILLAS et Emmanuelle BARLERIN présentent le bilan 2015 .

- Piscine : environ 8600 entrées
déficit d'environ 30 500 euros (année 2014 :déficit env. 61 500 euros)
- Snack : déficit d'environ 11 000 euros (année 2014 :déficit d'env. 17 000 euros)
- Camping : déficit d'environ 950 euros (année 2014 : déficit d'env. 6 700 euros)

Le déficit global est réduit de moitié sur l'ensemble du complexe.

Dans ce résultat il a été notamment pris en compte :

- Outre les salariés saisonniers, le coût du travail en régie des employés communaux (nombre d'heures important : mise en service piscine, maintenance, entretien espaces verts ...)
- l'amortissement des investissements
- l'énergie et les fluides
- divers achats : fournitures, produits, alimentation ...

4/ LA POSTE

Monsieur le Maire rappelle sa rencontre avec le Monsieur Sous- Préfet et ses services concernant le projet de mutualisation des locaux du bureau de poste de St Just en Chevalet avec divers organismes (CPAM, CAF, MSA, CD, etc.) Il s'agit de mutualiser les services afin de consolider la présence de la poste sur la commune.

L'établissement présente en effet un déficit et il s'agit d'assurer sa pérennité en allégeant notamment ses coûts de fonctionnement.

Les organismes ont, pour certains, des instructions ministérielles qui leur demandent de donner suite à la mutualisation. Certains réservent pour l'instant leur réponse notamment quant aux formules de présence qu'ils adopteraient sur le site. Plusieurs formules sont en effet proposées qui vont du simple renseignement à l'usager aux encaissements.

Le Maire informe que la CPAM de la Loire signale sa volonté d'entrer dans le dispositif .Elle formerait un agent de la poste afin qu'il puisse assurer des prestations du type : aide au renseignement de documents, utilisation d'ameli.fr...

5/ ASSAINISSEMENT /STEP - FROMAGERIE

- 1- Monsieur le Maire donne le compte rendu de la rencontre qui a eu lieu le matin même avec M. VERDIER (Lyonnaise des Eaux et constructeur de la station) M. FOUGERE (MAGE assistant la commune) M. GENIN (Gérant de la fromagerie) et M. BRACHET (Police de l'eau)

Monsieur le Maire accompagné de Messieurs Chalot, Ossedat, Compagnat et Royer représentaient la commune.

Cette réunion fait notamment suite au courrier de la police de l'eau qui , s'appuyant sur certaines données , alerte la municipalité sur les pointes de rejets importantes à certaines périodes , liées à l'activité soutenue de la Fromagerie des Monts d'Urfé.

Tout en se félicitant du niveau d'activité de l'établissement, il est acté que la situation doit impérativement s'améliorer. En effet la station a été dimensionnée à 2850 équivalents habitants partant sur un rejet de 700 équivalents habitants de la fromagerie après prétraitement par l'établissement.

Il s'avère que le prétraitement mis en place par la fromagerie est défaillant du fait d'une mauvaise conception par son maître d'œuvre et d'une réalisation compliquée par l'intervention d'une entreprise en difficulté . Si l'on ajoute le fait que la fromagerie est en nette augmentation d'activité on arrive à des rejets qui atteignent les 4000 eq / Hbts !

Nicolas OSSEDAT indique que pour l'instant la station a pu assurer le traitement mais son fonctionnement à plein régime, voire au-delà, ne peut durer dans le temps. Il provoque des coûts de fonctionnement très importants, génère des boues en grande quantité, provoque une usure rapide de certains éléments et fait courir un risque technique à la STEP.

Monsieur GENIN conscient de la situation a tout récemment réalisé des interventions sur son prétraitement de nature à améliorer la situation. Il étudie en parallèle d'autres solutions allant même jusqu'à la construction d'un dispositif de traitement propre à la fromagerie. A suivre

-2- Suite à un courrier de l'agence de l'eau rappelant les obligations de mesures sur les réseaux d'assainissement, la municipalité va équiper le déversoir d'orage impacté par les effluents de la fromagerie d'un appareil de mesure.

Cet investissement qui pourrait être subventionné à hauteur de 80 % sera inscrit au budget assainissement 2016.

6/ SITE BONCHE / INNOVEX - CONVENTION AVEC EPORA

Suite à sa rencontre avec le Directeur Général d'EPORA le mercredi 30 septembre, le Maire présente au conseil municipal une convention d'études pour la revalorisation des friches industrielles dites Bonche et Innovex. Cette convention a pour but :

- d'estimer la valeur des biens,
- d'estimer les coûts de déconstruction, de désamiantage, d'éventuelles dépollutions, de restructuration
- de tester la commercialité des produits immobiliers en lien avec le site de proximité chargé d'accompagner les implantations ou transferts d'entreprises.

Cette prestation sera facturée 10 000.00 € HT dont 50 % pris en charge par EPORA.

Monsieur le Maire est autorisé, à l'unanimité, à signer cette convention.

7/ TRAVAUX RUE DE FRANCE

Le Conseil Départemental diffère les travaux de réfection de la rue de France (entre la place de Rochetaillée et la place de la Conche) au printemps 2016 pour des raisons budgétaires.

Le chantier était initialement prévu en octobre ce qui avait obligé le remplacement préalable et dans l'urgence d'une canalisation d'eau.

Les tranchées récemment réalisées pour remplacer cette colonne d'eau seront toutefois, et dans l'attente, traitées provisoirement en bi-couche semaine 46.

8/ INAUGURATION DES PLACES

Rappel :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'inauguration des places de Rochetaillée et de la Conche le 27 novembre à 14 h 30 en présence des partenaires financiers (Conseil Régional et Départemental) des entreprises, du bureau d'études.

A cette occasion sera planté l'arbre de la laïcité en présence des élèves des écoles privées et publiques de St Just en Chevalet.

9/ COCS (CONTRAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL)

Monsieur le Maire a présenté le COCS de la commune mardi 20 octobre à la commission d'aide à l'investissement des collectivités à St Etienne .

Les opérations suivantes ont été retenues :

- aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche (Travaux déjà effectués par dérogation) ;
- étanchéité école publique ;
- étude d'aménagement global.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ainsi le contenu du COCS.

10/ FIBRE OPTIQUE - COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPU)

Monsieur le Maire fait un point sur le très haut débit (fibre optique) : les travaux sont confiés à l'entreprise SAG-VIGILEC (à ce titre des techniciens peuvent être amenés à entrer dans les propriétés à pied ou en quad).

Une réunion avec le SIEL est programmée le 04 décembre avec entreprises et communes pour faire point sur l'étude détaillée du projet.

11/ MAISON DE SANTE - COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPU)

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours à l'ancienne maison de retraite. Les travaux de menuiserie ont pris un peu de retard. La fin des travaux est prévue cette fin d'année.

Les discussions sont engagées avec les professionnels de santé (loyers, modalités diverses).

12/ VOIRIE 2016 - COMMUNAUTE DE COMMUNES (CCPU)

Daniel CHALOT, adjoint chargé de la voirie, fait un point sur les travaux 2015 : les travaux programmés ont été réalisés sauf la portion du chemin "Chez Rivaux, au niveau de l'exploitation de Monsieur MENUET en raison d'importants travaux de débardage de bois en cours. En lieu et place, un bi-couche a été mis en œuvre sur le petit parking à proximité de la piscine et au pied des escaliers reliant la rue du 19 mars au chemin de la Croix Mission.

Pour le programme 2016, une visite a été effectuée avec Monsieur LASSAIGNE maître d'œuvre du Bureau Realités. Les chemins de Maillet, La Condamine, Dole, Fonthieure, Veillas ont été envisagés mais la programmation définitive sera arrêtée lorsque les crédits communautaires affectés à St Just en Chevalet seront connus.

13/ SUBVENTION FNACA

Le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention de 370.00 € pour la FNACA afin de les dédommager des factures restant à leur charge, après déduction faite de l'aide du Conseil Départemental, à l'occasion du 70ème anniversaire du 8 mai 1945.

14/ SUPPRESSION ZONE AMENAGEMENT (TVA)

A la demande du trésor public, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la suppression du dossier de TVA pour la zone d'aménagement ouvert auprès du centre des impôts.

15/ CONTRAT AIDE / TEMPS PERISCOLAIRES

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée municipale **le contrat CAE** qui avait été créé lors du dernier conseil afin de recruter une personne pour renforcer le personnel affecté à l'école notamment pour l'animation des temps périscolaires et le service à la cantine. Ce contrat portait sur 22 heures hebdomadaires prises en charges à 70 % par l'état et pour une durée d'un an à compter du 28 septembre 2015 renouvelable une année.

Cependant, il s'avère que le **contrat Emploi d'Avenir** est plus adapté à ce recrutement, la différence porte sur une prise en charge plus avantageuse (75 %) et sur la durée qui, d'emblé, est de 2 ans soit du 28 septembre 2015 au 27 septembre 2017.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à valider le **contrat Emploi d'Avenir** et à modifier par avenant le contrat de travail d'Emy REJONY afin qu'il soit en conformité avec la délibération.

16/ ELECTIONS REGIONALES : PLANNING BUREAU DE VOTE ELECTIONS

Le planning de la tenue du bureau de vote des élections régionales qui se dérouleront les 6 et 13 décembre prochains a été établi.

17/ EGLISE / PAROISSE / ENTRETIEN AVEC L'EQUIPE RELAIS

Le Maire fait part de sa rencontre avec «l'équipe relais» désignée par la paroisse et désormais seule habilitée à solliciter la municipalité.

Lors de cette rencontre plusieurs sujets ont été abordés notamment celui de la prise en charge de la réparation des moteurs de la sonnerie des cloches commandée par la paroisse pour un montant de 9068.40 € TTC. Le Maire a proposé une participation à hauteur de 3000.00 € qui serait inscrite au budget de la commune sur l'exercice 2016.

Cette participation 2016 est approuvée (14 voix pour et 1 abstention).

Il a toutefois été précisé à « l'équipe relais » de ne rien décider dorénavant sans accord de la mairie, propriétaire de l'église, par ailleurs classée dans la catégorie très réglementée des établissements recevant du public.

D'autres points, ont été abordés :

- Problème sur la chaudière : une intervention a rapidement été réalisée et pour régler le problème signalé.

- Fermeture de la chapelle du St Sacrement : le Maire a renouvelé la position de la municipalité qui ne souhaite pas voir fermer la chapelle par une structure bois vitrée (ce que souhaitait réaliser « l'équipe relais ») La DRAC contactée par le Maire partage ce point de vue. Il s'agit de respecter l'architecture intérieure et l'état des lieux historiques jugés par ailleurs remarquables.

Pour conclure, Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a adressé à « l'équipe relais » reprenant les points ci-dessus énumérés.

18/ DIVERSES DEMANDES DE SUBVENTION

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner suite aux diverses subventions sollicitées.

19/ DONNATION OBLETTE née CHATRE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale le don fait par les héritiers de Madame OBLETTE Catherine (parcelle AD 174 dite "Jardin de l'Hormmet") que la commune a accepté par délibération du 26 juin 2015.

Sur requête du notaire, le Maire propose pour des raisons pratiques, tant au niveau de la représentativité de chaque donataire qu'au niveau de la prise en charge des frais de procuration, que ce don soit transformé en vente à l'euro symbolique. Les héritiers peuvent ainsi être représentés par procuration sous seing privé (gratuit) et non par procuration authentique (payante).

Le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses, il a été abordé :

- par Emmanuelle BARLERIN :

Le déménagement du syndicat d'initiative du local « ex boucherie PRAT » compte tenu des frais qu'il doit supporter (loyer + chauffage)

Une salle du rez de chaussée de la mairie leur est proposée le jeudi matin (aucun préavis ne leur sera demandé pour quitter le local communal rue d'Urfé) Le syndicat réfléchit à son organisation et aux sites qu'il pourrait investir .

- par Nathalie OSSEDAT :

Au nom de l'union des Commerçants elle sollicite l'autorisation d'un lâcher de lanternes à l'occasion du 8 décembre. (Accord mairie mais à voir aussi avec les services de la Sous/Préfecture)

La séance a été levée à 22 H 35